

**SDEG 16**

308, rue de Basseau  
16021 ANGOULEME Cedex  
Téléphone : 05 45 67 35 00  
Télécopie : 05 45 67 35 20  
E-mail : sdeg16@sdeg16.fr  
Site internet : www.sdeg16.fr

**Syndicat Départemental d'Electricité et de Gaz  
de la Charente**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
n°2011066CS0106**

**Comité Syndical du 7 mars 2011**

**Date de convocation : 24 février 2011  
Date d'affichage : 7 mars 2011**

**OBJET : Individualisation des subventions de fonctionnement des syndicats d'électrification locaux pour 2011.**

L'an deux mille onze, le sept du mois de mars à 9 heures 30, le Comité Syndical s'est réuni à l'amphithéâtre du Crédit Agricole, rue d'Epagnac à Soyaux, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BOLVIN, Président.

Secrétaire : Monsieur Jean-François HARDY.

Nombre total de délégués (*) :.....	104
Quorum : .....	53
Nombre de délégués présents au moment du vote : .....	65
Nombre de procurations au moment du vote :.....	6

(\*) *Le nombre total de délégués devrait être de 107, le Syndicat d'Electrification de Blanzac devenu un Secteur intercommunal d'énergies n'ayant pas désigné ses 4 délégués avant le 31 décembre 2008, en application de l'article 31.2 des statuts du SDEG 16, dans le cadre de la représentation automatique, ce Secteur intercommunal d'énergies n'a qu'un seul délégué : le Maire de la Commune la plus peuplée de ce Secteur (Rouillet-Saint Estèphe).*

**Le Président**

**Propose** à Monsieur Claude GIGNAC, 4<sup>ème</sup> Vice-Président, de présenter ce point de l'ordre du jour.

**Monsieur Claude GIGNAC :**

**Expose :**

- Qu'il a été inscrit au budget primitif 2011 un montant global de 10 000 € pour les subventions de fonctionnement des Syndicats d'Electrification locaux.
- Que la dissolution des Syndicat d'Electrification d'Yvrac et Malleyrand a été effectuée au 31 décembre 2010 et celle des Syndicats d'Electrification de Confolens-sud et Malaville au 31 janvier 2011.

- Qu'il est nécessaire de modifier l'inscription globale votée au budget primitif 2011 et d'inscrire uniquement la subvention à verser au Syndicat d'Electrification de Confolens-sud pour ses dépenses du mois de janvier 2011, soit : 1 000 €.

**Propose :**

- D'attribuer une subvention de 1 000 € au Syndicat d'Electrification de Confolens-sud et de réduire de 9 000 € de l'article 657358 lors la décision modificative n°1 du budget 2011.

**Après en avoir débattu et délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité, par :**

**71 voix pour**

**0 voix contre**

**0 abstention**

- Attribue au Syndicat d'Electrification de Confolens-sud la subvention proposée par le Président, soit 1 000 € et diminue de 9 000 € l'article 657358 lors la décision modificative n°1 du budget 2011.
- Donne pouvoir au Président pour prendre toutes les décisions et signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*En application des articles L. 5721-4 et L. 3131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le présent acte est exécutoire de plein droit dès qu'il a été procédé à sa publication « ou affichage » et de sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*

*En application des dispositions de l'article R.421-1 et suivants du Code de justice administrative, cet acte peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans les deux mois qui suivent sa publication « ou affichage » ou sa transmission au représentant de l'Etat dans le Département.*